



NF./Réf: FB.AG.2007.188

Paris, le 09 janvier 2007

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interpeller au sujet de la nécessité de taxer les super profits réalisés par les compagnies pétrolières, telles que TOTAL dont les bénéfices pour 2005 sont tout à fait indécents, à la faveur des consommateurs, des réseaux de transport et d'une politique économe en énergie, et je vous en remercie.

Les propositions d'UFC Que choisir rejoignent parfaitement mes vues sur cette question, ainsi que celle du groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

Je vous rappelle à ce propos que le Gouvernement de M. JOSPIN avait mis en œuvre une telle taxation en 2001, tout comme la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) dite « flottante » qui atténue pour le consommateur la hausse des prix du pétrole.

A cet égard, et depuis la suppression de la « TIPP flottante » par M. RAFFARIN, le groupe socialiste n'a de cesse de réclamer sa réactivation puisqu'elle restituerait aux automobilistes et consommateurs le surplus de recettes de TVA consécutif à toute hausse du prix des carburants, en permettant que la TIPP soit diminuée à hauteur du surcroît de recettes de TVA.

A titre d'exemple, son application avec pour référence les prix de janvier 2004 conduirait à une baisse de 2,89 centimes par litre pour le sans plomb 98, 3,3 centimes pour le gazole, et 2,9 centimes pour le fioul.

Le groupe socialiste a déposé des **amendements aux projets de loi de finances pour 2006 et 2007 visant à réinstaurer la TIPP flottante**, malheureusement rejetés par le Gouvernement qui estime que les aides à la cuve pour les ménages les plus modestes (75 euros) et les aides ciblées pour les transporteurs routiers sont des réponses à la mesure des hausses des prix que l'on connaît.

Egalement, nous avons proposé, lors des mêmes lois de finances, des **amendements tendant à taxer**, comme ça avait été fait en 2001, **les profits des compagnies pétrolières** (*cf.* document joint).

Nous avons peu d'espoir (*cf.* ma question écrite à ce sujet) que le Gouvernement et sa majorité les acceptent, et le ministre de l'Economie s'est une fois de plus contenté des



maigres promesses des compagnies pétrolières, réunies en septembre 2005, qui s'engageaient alors à répercuter à la pompe les baisses du prix du pétrole dans un délai de trois jours et à lisser sur trois semaines les hausses des prix.

Ces promesses, de l'avis des experts, n'ont pas toujours été tenues et ont surtout eu des effets négligeables pour le consommateur, notamment pour ce qui est de TOTAL, l'une des compagnies les plus chères.

C'est pourquoi le groupe socialiste a pris l'initiative, dès juin 2006, d'une **proposition de loi visant au soutien du pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix des produits pétroliers**.

Ce projet propose la réactivation de la TIPP flottante et la majoration de l'impôt sur les sociétés en cas de forte augmentation du bénéfice des sociétés pétrolières, ceci dans un souci d'aide aux ménages et d'action pour l'environnement.

Mais, compte tenu de la position du Gouvernement sur ces sujets, il est peu probable que cette proposition de loi vienne à être adoptée, voire même discutée avant 2007.

A cet égard, je me félicite que **la taxation des super bénéfiques des compagnies pétrolières soit inscrite dans le projet du parti socialiste**, appelé à être mise en œuvre par notre candidate si celle-ci est élue.

Pour ce qui touche aux **énergies renouvelables**, le projet socialiste prévoit d'impulser une réelle politique de diversification des sources d'énergie, en augmentant de façon significative la part des énergies renouvelables, tout en investissant dans la recherche.

Nous avons également pour objectif de développer les transports collectifs économes en énergie (ferroviaire, fiscalité écologique, etc.) et de mettre en place un plan d'économie d'énergie « habitat énergie », en appliquant notamment les normes de haute qualité environnementale à la totalité du parc immobilier public sous dix ans.

De façon plus immédiate, et pour ce qui touche à l'énergie gaz et électricité, je me suis érigé, en tant que porte parole de mon groupe, contre le **projet de privatisation de GDF**, que le Gouvernement nous a présenté comme une réponse à la montée des prix du pétrole, notamment.

A mes yeux, cette privatisation est tout sauf un moyen de contrer l'envolée des prix ; pire, elle annonce inexorablement la hausse des tarifs du gaz, comme de l'électricité, qui seront comme toujours assumés par les consommateurs.

La suppression par le Conseil constitutionnel des mesures tendant à préserver des tarifs réglementés pour les particuliers, moins « chers » que ceux du marché, est une preuve



supplémentaire du manque de considération du Gouvernement pour cette question essentielle. J'avais d'ailleurs prévenu, lors des débats, que ces tarifs liés au service public ne survivraient pas à la privatisation de GDF.

Pour votre parfaite information à ce sujet, je me permets de vous transmettre mon intervention lors du vote solennel du projet de loi relatif au secteur de l'énergie, ainsi que la lettre ouverte au Premier ministre que j'ai cosignée avec le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, le 6 décembre dernier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus distinguées.

François BROTTES

PJ :

- Proposition de loi visant au soutien du pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix des produits pétroliers, n° 3142, du 13 juin 2006.
- Projet d'amendement PS à la loi de finances pour 2007.
- Question écrite au ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie, *Journal officiel*, 07-03-06.
- Explication de vote sur le projet de loi relatif au secteur de l'énergie, 03-10-06, Assemblée nationale.
- Lettre ouverte au Premier ministre, 06-12-06.